



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2013

Publication : 19/02/2013

**Extrait du registre des délibérations
Comité syndical : SIMA COISE**Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Séance du : 19 février 2013
Compte rendu affiché le : 26 février 2013
Date de la convocation : 11 février 2013

Nombre de délégués : 33
En exercice : 33
Présents : 21
Votants : 24

Nombre de délégués concernés : 33
En exercice : 33
Présents : 21
Votants : 24

Présents:

CCPSG : Charbonnier JY, Besset C, Boudier JP, Tardy F, Louat R, Laffont J(2), Demmelbauer P

CCFL : Mrs Vincent G (2) Gonon P, Rousset L, Séon M, Berthet C (2) ,

CCHL: Mme Larue M F, Mrs Moralès P, Villard P,

SEM : Guyot P

Autres communes: Rousset E, Toinon D, Pallandre A, Laval D, Thizy G

Mr Philippon B a donné pouvoir à Laffont J

Secrétaire de séance : Guyot P

Excusés : Bruyère C, Barcet A, Bruyas B, Philippon B , Philippon A, Bruyas J F, Bruyas JM ,
Lhopital J L , Piot M**N°397 Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical qu'en 2012, le SIMA COISE a délibéré pour solliciter la modification de la ligne de trésorerie ouverte auprès de la caisse Régionale du crédit agricole Loire Haute Loire. Cette dernière arrive à échéance le 27/03/2013

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de renouveler le contrat pour cette ouverture de ligne de crédit de trésorerie pour un montant maximum 400 000 € Taux variable indexé sur le T4M (EONIA) 0.0709 plus une marge de 1.65% l'an soit $0.0709 + 1.65 = 1.7209\%$.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à signer le contrat auprès du Crédit Agricole Loire Haute Loire pour une ligne de crédit de trésorerie de 400 000 € et ce pour un an.

Ont signés au registre tous les membres présents
Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier
Le 19 février 2013
Le Président
Jean Yves Charbonnier